

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA

MOSTAGANEM



N°

22

DATE

04.04.2024

Pour le Bien du Football
Il faut toujours

- ✓ Jouer pour gagner
- ✓ Jouer avec sportivité
- ✓ Observer les lois du jeu
- ✓ Respecter les adversaires, les arbitres les coéquipiers et les spectateurs
- ✓ Accepter la défaite avec dignité
- ✓ Promouvoir les intérêts du football
- ✓ Rejeter la corruption, la drogue, le racisme, la violence et autres menaces pour notre sport
- ✓ Aider les autres à résister aux tentatives de corruption
- ✓ Dénoncer les personnes qui essaient de porter préjudice à notre sport
- ✓ Honorer les personnes qui défendent la réputation du football

TÉL ET FAX : 045.41.31.41

Email : lfwmosta@gmail.com

Site Internet : www.lfwmosta.com

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des clubs que toutes les rencontres catégories jeunes sont annulées durant le mois sacré de RAMADHAN, elles sont reportées à une date ultérieure.

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N° 20 SEANCE DU : 31.03.2024

- PRESIDENCE DE MONSIEUR **BOUSHABA AHMED**
➤ HAMCHERIF Abed.....SECRETARE

ORDRE DU JOUR

1. **Courrier**
2. **Audience**
3. **Traitement des affaires.**

AMENDES

ARTICLE 133 SENIORS

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure liée au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

ARTICLE 109 JEUNES

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.

ARTICLE 135 : PÉRIODE DE RECHERCHES

Les périodes de recherches sur la suspension antérieure d'un joueur, sont limitées à la saison en cours et la saison précédente à l'exception des sanctions à temps qui sont limitées aux deux (02) saisons précédant la saison en cours.

A la fin de chaque saison sportive, la ligue est tenue à titre déclaratif de publier dans le bulletin officiel et sur le site internet la liste des membres (joueurs, dirigeants, clubs et stades) suspendus et le reliquat restant à purger. La liste des suspendus est communiquée à la FAF et à toutes les ligues

ARTICLE 142: RESPONSABILITE DU DECOMPTE DES SANCTIONS

Le décompte des sanctions, avertissement ou autres relève de la seule responsabilité des clubs.

1. **Courrier :**
 - B.O. N°21 LFWMOSTAGANEM.....Remerciements
2. **Audience :**
 - Néant
3. **Affaires à traiter**

I. REGLEMENTS ET QUALIFICATIONS

Affaire n°97/

RENCONTRE IRBSL/WAB DU 26.03.2024 CATEGORIES : U19 ET U17/

Parties non jouées

- **Vu les feuilles de matchs,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : que le directeur de jeu signale dans les feuilles de matchs et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre opposant : IRBSL/WAB catégories : U19 ET U17 du 26.03.2024 au stade de SIDI LAKHDAR suite à l'absence des équipes : U19 ET U17 du club : WAB BENI NIAT, et cela, malgré le laps de temps règlementaire accordé.

Par ces motifs : la Commission de discipline décide :

- **Matchs perdus par pénalité aux l'équipes U19 ET U17 du club WAB BENI NIAT tout en attribuant le gain du match aux équipes U19 ET U17 du club IRBSL SIDI LAKHDAR par le score de trois (03) buts à zéro (00) et transmet le dossier à la commission compétente.**

Affaire n°98/

RENCONTRE : CRK / WRBM DU 26.03.2024 CATEGORIES : U19 / U17 ET U15/

Parties non jouées

- **Vu les feuilles de matchs,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : que le directeur de jeu signale dans les feuilles de matchs et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre opposant : CRK/WRBM catégories : U19 /U17 et U15 du 26.03.2024 au stade de KRECHICHE suite à l'absence des équipes : U19/U17et U15 du club : WRBM MESRA, et cela, malgré le laps de temps règlementaire accordé.

Par ces motifs : la Commission de discipline décide :

- **Match perdu par pénalité au l'équipes U19 / U17 et U15 du club WRBMESRA tout en attribuant le gain du match aux équipes U19 / U17 et U15 du club CRK KRECHICHE par le score de trois (03) buts à zéro (00) et transmet le dossier à la commission compétente.**

Affaire n°99/

RENCONTRE : NAF / HCS DU 26.03.2024 CATEGORIES : U19 / U17 ET U15/

Parties non jouées

- **Vu les feuilles de matchs,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : que le directeur de jeu signale dans les feuilles de matchs et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre opposant : NAF/HCS catégories : U19 /U17 et U15 du 26.03.2024 au stade de FORNAKA suite à l'absence des deux équipes : U19/U17et U15 des deux clubs : NAFORNAKA ET HCS STIDIA, et cela, malgré le laps de temps règlementaire accordé :

Par ces motifs : la Commission de discipline décide :

- **Matchs perdus par pénalité aux deux équipes U19 / U17et U15 des deux clubs : NAFORNAKA ET HCSTIDIA et compte zéro point et transmet le dossier à la commission compétente.**
-

Affaire n°100

RENCONTRE : NARE/CRBTOUAHRIA DU 27.03.2024 CATEGORIES : U19 / U17 ET U15/

Parties non jouées

- **Vu les feuilles de matchs,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : que le directeur de jeu signale dans les feuilles de matchs et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre opposant : NARE/CRBTOUAH catégories : U19 /U17 et U15 du 27.03.2024 au stade de MANSOURAH suite à l'absence des équipes : U19/U17et U15 du club : CRBTOUAH, et cela, malgré le laps de temps règlementaire accordé.

Par ces motifs : la Commission de discipline décide :

- **Matches perdus par pénalité aux équipes U19 / U17et U15 du club CRBTOUAH tout en attribuant le gain du match aux équipes U19 / U17 et U15 du club NARE ENARO par le score de trois (03) buts à zéro (00) et transmet le dossier à la commission compétente.**



II. DISCIPLINE

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS/

AFFAIRE N°211 RENCONTRE : JSA / W.M. SENIORS DU : 29.03.2024

NOM	PRENOM	N°LIC	DOSSARD	CLUB	SANCTIONS
HAMIDA	BENDEHIBA	J0279	09	JSA	JOUEUR EXCLU POUR AGRESSION ENVERS ADVERSAIRE : TROIS (03) MATCHS DE SUSPENSION FERMES +AMENDE (1500 DA) MILLE CINQ CENT DINARS ART 113 RG/FAF
REHAMNIA	MED AMINE	J0362	22	JSA	JOUEUR EXCLU POUR TENTATIVE D'AGRESSION ENVERS OFFICIEL DE MATCH (08) HUITTS MATCHS DE SUSPENSION FERMES + AMENDE DE (5000 DA) CINQ MILLE DINARS ART 120 RG/FAF
MAKDOUR	BILLAL	J0642	03	W.M.	JOUEUR EXCLU POUR AGRESSION ENVERS ADVERSAIRE : TROIS (03) MATCHS DE SUSPENSION FERMES +AMENDE (1500 DA) MILLE CINQ CENT DINARS ART 113 RG/FAF
KRIM	ABDELHADI	J0333	04	W.M.	JOUEUR EXCLU POUR AGRESSION ENVERS ADVERSAIRE : TROIS (03) MATCHS DE SUSPENSION FERMES +AMENDE (1500 DA) MILLE CINQ CENT DINARS ART 113 RG/FAF
HAMIDA	BENDEHIBA	J0279	09	JSA	JOUEUR AVERTI POUR CONTESTATION DE DECISION : AMENDE DE (5000 DA) CINQ MILLE DINARS CIRCULAIRE N°002 DU 09.11.2023
REHAMNIA	MED AMINE	J0734	10	JSA	JOUEUR AVERTI POUR CONTESTATION DE DECISION : AMENDE DE (5000 DA) CINQ MILLE DINARS CIRCULAIRE N°002 DU 09.11.2023
REHAMNIA	MED AMINE	J0362	22	JSA	JOUEUR AVERTI : CAS-AVERTISSEMENT
BENKHETTAB	SEDDIQ	J0423	05	JSA	JOUEUR AVERTI : CAS-AVERTISSEMENT
CHEMOUMA	FAROUK	J0282	06	JSA	JOUEUR AVERTI : CAS-AVERTISSEMENT
BELAOUIDET	FORLOU	J0426	01	WM	JOUEUR AVERTI : CAS-AVERTISSEMENT
BELHAMIDECHE	MED	J0401	26	WM	JOUEUR AVERTI : CAS-AVERTISSEMENT
NEDJAR	BADREDDINE	J1251	03	WM	JOUEUR AVERTI : CAS-AVERTISSEMENT

AUTRES DECISIONS

DIRIGEANT SIGNALE POUR CONTESTATION DE DECISION :

- CHAMOUMA YOUSOUF ENTRAINEUR JSA CNI N°112106571 AMENDE DE 5000 DA CINQ MILLE DINARS CIRCULAIRE N°002 DU 09.11.2023.

CONDUITE INCORRECTE DES DEUX EQUIPES :

- Une amende de CINQ CENT DINARS (500DA) infligé à chacun des deux clubs : JSACHASTA ET WM MOSTAGANEM ART 130 RG/FAF/

AFFAIRE N°212 RENCONTRE : CRBTAZ / ELSBA SENIORS DU : 29.03.2024

AUTRES DECISIONS

- ABSENCES DES DEUX ENTRAINEURS DES DEUX CLUBS : CRBTAZGAIT ET ELSBACHAACHA.
- UNE AMENDE DE (30.000 DA) TRENTRE MILLE DIANRS INFLIGE A CHACUN DES DEUX CLUBS : CRBTAZGAIT ET ELSBACHAACHA. DISPOSITION REGLEMENTAIRE FAF/2023/2024.
- ARRIVEE TARDIVE DE L'EQUIPE CRBTAZGAIT UNE AMENDE DE 500 DA CINQ CENT DINARS AU CLUB CRBTAZGAIT ART 130 RG/FAF.

AFFAIRE N°213

RENCONTRE : ASAM / NARE CATEGORIES JEUNES U17 ET U15 DU : 30.03.2024

AUTRES DECISIONS

BENTATA TOUATI PRESIDENT DU CLUB : NARE ENARO DIRIGEANT ayant été déjà sanctionné A/C du : 18.01.2024 de 06 mois de suspension ferme qui a pris part d'assister à la rencontre et porté sur la feuille de match dans la main courante.

- **UN AN (01) DE SUSPENSION FERME INFLIGE AU PRESIDENT DU CLUB :**
Mr BENTATA Touati et lui inflige une amende de (40.000 DA) quarante mille dinars.

Séance levée à 16H00

LE PRESIDENT
Mr. BOUSHABA Ahmed

LE SECRETAIRE
Mr. HAMCHERIF Abed

COMMISSION D'ORGANISATION SPORTIVE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°19 SEANCE DU :01.04 .2024/

- PRESIDENCE DE MONSIEUR : MESSAOUDENE Touati
- BELKAIIOUS HICHAM.....SECRETARE
- SADJI TOUTA.....MEMBRE

ORDRE DU JOUR

1. **Courrier.**
2. **Résultats techniques. D.PRE-HONNEUR ET JEUNES CATEGORIES.**
3. **CLASSEMENTS**
4. **Programmation. D.PRE-HONNEUR ET JEUNES CATEGORIES**

1.Courrier :

- ✓ BO N°21 LFWMOSTAGANEM.....Remerciements

2.Résultats Techniques :

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS PHASE RETOUR

21ème JOURNEE DU VENDREDI : 29.03.2024 /

RENCONTRES	SCORES	EXEMPT
JSA / WM	02/02	WRBM
FCBA / ESB	02/01	GRBS
CRBTAZ / ELSBA	02/01	
IRBSAF / ASAM	03/00	

RESULTATS TECHNIQUES JEUNES CATÉGORIES

MATCHS RETARDS GROUPE.C.

DATES	JOURNEE	RENCONTRE	U19	U17	U15
30.03.2024	12ème JOURNEE	GRBS/HCS	02/00	04/02	03/01

RESULTATS TECHNIQUES JEUNES CATÉGORIES

GROUPE.B./

DATES	JOURNEE	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
30.03.2024	17ème JOURNEE	ASAM / NARE	03/00	02/00	04/00	CRBTOUAHRIA
		NRBS / IRBSAF-SAF	02/03	03/00	02/02	
		ESB / CRK	00/00	00/01	02/00	
		WRBM/HRBM	PNJ	PNJ	PNJ	

GROUPE.D./

DATES	JOURNEE	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
30.03.2024	17ème JOURNEE	ARBK / OM	01/02	02/03	03/01	IRBSIRAT CSHM
		ASSO / UGSA	01/02	00/03	01/04	
		WM / CSANS	03/05	02/03	03/01	

.....

CLASSEMENTS

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS PHASE RETOUR /

21ème JOURNEE DU VENDREDI :29.03.2024.

N°	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	GA	OBSERVATIONS
01	FCBA	47	19	15	02	02	53	17	+36	
02	IRBSAF	38	19	11	05	03	46	18	+28	
03	ESB	37	18	10	07	01	65	20	+45	
04	GRBS	36	18	10	06	02	36	17	+19	
05	WM	34	18	11	04	03	43	20	+23	-3POINTS / 1MPPP
06	JSA	28	18	08	04	06	30	30	///	
07	CRBTAZ	09	18	02	04	12	23	49	-26	-1POINT NPA
08	ASAM	07	18	01	04	13	18	62	-44	
09	ELSBA	05	18	01	03	14	13	65	-52	-1POINT NPA
10	WRBM	00	18	03	02	13	21	46	-25	-15POINTS MPPP / -1POINT NPA

CRBTOUAHRIA EN FORFAIT GENERAL

CE CLASSEMENT EST ETABLI SOUS TOUTES RESERVES

PROGRAMMATION

➤ RECTIFICATIF DIVISION PRE-HONNEUR

➤ JEUNES CATEGORIES

RECTIFICATIF DE LA PROGRAMMATION
DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS PHASE RETOUR

JOURNEE	STADES	RENCONTRES	HORAIRES	EXEMPT
22^{ème} JOURNEE	<u>VENDREDI : 05.04.2024/</u>			F.C.B.A. IRBSAF-SAF
	ACHAACHA	ELSBA / JSA	14H30	
	SOUR	ESB / GRBS	14H30	
	<u>SAMEDI : 06.04.2024/</u>			
	BENSLIMANE	ASAM / CRBTAZ	12H30	
	BENSLIMANE	W.M. / WRBM	14H30	

JEUNES CATEGORIES MATCHES RETARDS

GROUPE.A./

DATE	STADE	RENCONTRES	HORAIRES			JOURNEE
			U19	U17	U15	
VENDREDI 12.04.2024	SIDI ALI	CRBTAZ/IRBSL	09H00	11H00	14H30	12 ^{ème} JOURNEE

GROUPE.D./

DATE	STADE	RENCONTRES	HORAIRES			JOURNEE
			U19	U17	U15	
SAMEDI 13.04.2024	STIDIA	OM / CSNAS	09H00	11H00	12H30	12 ^{ème} JOURNEE

GROUPE.D./

DATE	STADE	RENCONTRES	HORAIRES			JOURNEE
			U19	U17	U15	
SAMEDI 20.04.2024	SAYADA	CSHM/OM	09H00	11H00	12H30	7 ^{ème} JOURNEE

GROUPE.D./

DATE	STADE	RENCONTRES	HORAIRES			JOURNEE
			U19	U17	U15	
SAMEDI 27.04.2024	A DESIGNER	OM / UGSA	///////	10H00	////	10 ^{ème} JOURNEE

PROGRAMMATION

JEUNES CATEGORIES

GROUPE.B./

DATES	STADES	RENCONTRES	HORAIRES			JOURNEE	EXEMPT
			U19	U17	U15		
VENDREDI 12.04.2024	MESRA	WRBM/ASAM	09H00	11H00	14H30	18ème JOURNEE	NARE
SAMEDI 13.04.2024	OUED EL HEIR	IRBSAF/CRBTOUA	09H00	11H00	12H30		
SAMEDI 13.04.2024	MANSOURAH	HRBM/ESB	09H00	11H00	12H30		
SAMEDI 13.04.2024	KRECHICHE	CRK / NRBS	09H00	11H00	12H30		

GROUPE.D./

DATES	STADES	RENCONTRES	HORAIRES			JOURNEE	EXEMPT
			U19	U17	U15		
SAMEDI 13.04.2024	MESRA	WM / ARBK	09H00	11H00	12H30	18ème JOURNEE	CSANS OM
SAMEDI 13.04.2024	SIDI ALI	UGSA / CSHM	09H00	11H00	12H30		
SAMEDI 13.04.2024	SIRAT	IRBSIRAT/ASSO	09H00	11H00	12H30		

Séance fut levée à 16h00

LE PRESIDENT

Mr. T. MESSAOUEDENE

LE SECRETAIRE

Mr. H. BELKAIIOUS

COMMISSION D'ARBITRAGE WILAYA

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°08 SEANCE DU : 01.04 .2024/

- PRESIDENCE DE MONSIEUR :..... YAGOUB MOKHTAR
- BENAKOU NASREDINE.....SECRETARE
- ABED ABDELHAK.....FORMATEUR
- KRADIA KADDA.....FORMATEUR

ORDRE DU JOUR

1.COURRIER

2.FORMATION

3.DESIGNATION

1. COURRIER LOFA :

- Désignation du : 29 ET 30.03.2024 SENIORS ET JEUNES.....PRIS NOTE.

2.FORMATION :

- JEUDI LES ARBITRES STAGIAIRES

3. DESIGNATION :

- Désignation des arbitres de Région et Wilaya

SEANCE LEVEE A 16H00

LE PRESIDENT

Mr YAGOUB Mokhtar

LE SECRETAIRE

Mr BENAKOU Nasredine